

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **103 (1967)**

Heft 7

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

éducateur

et bulletin corporatif

*Dessin
d'enfant*





Araldite
colle tout avec tout
(ou presque)

TOUT



Du métal avec du métal, du bois avec du fer,
du verre avec du cuir, de l'aluminium avec
du caoutchouc, et beaucoup d'autres matières.

Araldite, à deux constituants, révèle son
adhésivité exceptionnelle dès que l'adhésif
et le durcisseur se trouvent mélangés.

Araldite tient (tout ce qu'il promet).

Epruvé dans l'industrie mondiale, Araldite
est maintenant disponible pour les usages
domestiques: maison, atelier, garage.

C I B A

comité central

A ceux qui s'en vont... et à ceux qui restent !

La passation des pouvoirs vient d'avoir lieu. Le nouveau bureau neuchâtelois s'attelle pour quatre ans à de lourdes tâches.

Son premier devoir est évidemment de remercier les collègues vaudois qui ont si brillamment mené ce travail ces dernières années.

A tout seigneur, tout honneur ! Notre témoignage de gratitude va évidemment tout d'abord au très grand président que fut Armand Veillon. Sa grandeur d'âme, sa générosité, son sens aigu des réalités, sa stupéfiante capacité de travail en font un modèle qui restera pour nous un idéal difficile à atteindre.

Bien sûr, il nous l'a déclaré lui-même, ses dévoués collaborateurs lui ont été d'un précieux secours ; mais l'art d'un chef n'est-il pas aussi de savoir créer une équipe et de l'animer ?

La souriante efficacité, l'entregent de nos collègues Henri Cornamusaz et Fernand Barbey ont sans aucun doute contribué dans une large mesure à faire de notre SPR ce qu'elle est aujourd'hui. Nous les en félicitons vivement.

Il n'était pas facile de succéder à la brillante équipe biennoise. Ils ont su maintenir le flambeau haut et ferme. Nos responsabilités actuelles n'en sont que plus évidentes.

Mme Lassueur, qui tint à la perfection la redoutable gageure de mettre en termes clairs et concis nos longues délibérations, demeure dans le comité. Déchargée de ses astreignantes fonctions, elle pourra plus librement nous conseiller et nous apporter le meilleur de l'excellent esprit qui régnait dans le team vaudois.

Nous savons du reste nos collègues démissionnaires disponibles et nous ne manquerons pas de faire appel à leur expérience chaque fois que nous serons dans l'embarras. Qu'ils veuillent accepter du nouveau bureau, auquel nous sommes certains de pouvoir associer le comité tout entier, nos remerciements les plus chaleureux. Ils resteront de vivants exemples de conscience professionnelle et de dévouement collégial. Nos collègues André Pulfer et Gustave Willemin, membres permanents au comité SPR, ont donné leur démission après plusieurs lustres de féconde activité. Nous nous permettons d'ajouter nos sentiments de gratitude (et nos sincères félicitations pour l'honneur qui leur échoit) à tous ceux qu'ils ont déjà reçus.

Nous les voyons partir avec regret et ce n'est pas sans émotion que nous formons nos vœux les plus chers pour leurs occupations futures.

Ce message ne serait pas complet si nous oublions d'adresser nos souhaits de cordiale bienvenue aux collègues qui représentent pour la première fois leur association au comité SPR. Enfin, nous nous devons de mentionner, last but not least, que nos amis Adrien Perrot, Jean-Pierre Rochat et Raymond Hutin continuent de nous accorder leur inestimable concours. Membres du comité depuis de longues années, ils en seront le noyau solide et expérimenté. Merci.

Le bureau neuchâtelois.

Comptes de la SPR

du 1er octobre 1965 au 31 décembre 1966
(5 trimestres)

I Caisse générale

<i>Pertes et profits (résumé)</i>	<i>Doit</i>	<i>Avoir</i>
Cotisations		29 350.50
Assurances (commission)		295.—
Intérêts divers		916.85
Expo 64 (carnet No 539 580)		1 730.—
Enseignement programmé		264.70
<i>Comité central</i>		
a) Honoraires	5 750.—	
b) Séances	3 075.30	8 825.30
Assemblées des délégués	2 762.80	
Administration	3 972.15	
Commissions	3 644.45	
Délégations	5 626.—	
Invitation collègues russes	2 951.70	
Subventions	1 090.30	
Cotisations	667.70	
Caisse de secours	1 000.—	
Bénéfice de l'exercice	2 016.65	
	32 557.05	32 557.05

<i>Bilan au 31 décembre 1966</i>	<i>Actif</i>	<i>Passif</i>
Solde créancier	10 992.67	
Titres	10 120.—	
Livret de dépôt No 597 049	9 273.—	
Mobilier, machines à écrire	1 236.—	
Ecoles associées (Unesco-FIAI)		247.90
Fortune pour balance		31 373.77
	31 621.67	31 621.67

II Caisse de secours

<i>Pertes et profits (résumé)</i>	<i>Doit</i>	<i>Avoir</i>
Au 1er octobre 1965		826.50
Intérêts divers		1 098.80
Impôt anticipé		276.10
de la SPR		1 000.—
de la SPV		
remboursement cédulas		2 000.—
Soulte emprunt		31.50
Instituteurs africains		1 951.75
Secours accordés	350.—	
Ecole suisse de Florence	1 000.—	
Droits de garde (2 ans)	25.80	
Bulletins de versement		
Inst. africains	129.—	
Livret dépôt (2 ans d'int.)	692.80	
Solde créancier	4 987.14	
	7 184.74	7 184.74

<i>Bilan au 31 décembre 1966</i>	<i>Actif</i>	<i>Passif</i>
Solde créancier	4 987.14	
Titres	18 390.—	
Livret de dépôt No 317 386	14 714.45	
Instituteurs africains		1 951.75
Fortune pour balance		36 139.84
	38 091.59	38 091.59

III Fonds de Congrès

<i>Pertes et profits (résumé)</i>	<i>Doit</i>	<i>Avoir</i>
Au 1er octobre 1965		3 233.40
Cotisations :		
Vaud 1.10.65 au 31.12.66		2 468.75
Vaud 1967		2 018.—
Neuchâtel 1.10.65 au 31.12.66		584.75
Berne 1.10.65 au 31.12.66		1 150.75
Genève 1.10.65 au 31.12.66		687.50
Livret du Congrès 62 (vente)		50.50
Impôt anticipé		111.75
Congrès de Montreux 66 (remb. frais de séances)		2 148.15
Livret dépôt No 450 885, retrait		8 000.—
Intérêts 65 et 66 livret dépôt		545.05
Commission rapport, séances du 25.9.65 au 4.3.66	1 585.75	
Au 31e Congrès	14 300.—	
Sur livret dépôt (intérêts)	545.05	
Solde créancier	4 567.80	
	<u>20 998.60</u>	<u>20 998.60</u>

<i>Bilan au 31 décembre 1966</i>	<i>Actif</i>	<i>Passif</i>
Solde créancier	4 567.80	
Livret dépôt No 450 885	5 967.35	
Fortune pour balance		10 535.15
	<u>10 535.15</u>	<u>10 535.15</u>

IV Ecoles associées

	<i>Doit</i>	<i>Avoir</i>
Solde créancier au 1.10.65		323.90
A J.-F. Fornallaz, ses frais	76.—	
Solde créancier au 31.12.66	247.90	
	<u>323.90</u>	<u>323.90</u>

V Ecole romande

(Livret No 663 694)

Solde créancier au 1.10.65		1 251.70
Intérêts 1965 et 1966		66.80
Factures Imprimerie Corbaz (« Educateur » No 21)	425.10	
Au compte « Educateur » (part. « Educateur » No 40)	893.40	
	<u>1 318.50</u>	<u>1 318.50</u>

VI EXPO 64

(Livret No 539 580)

Solde créancier au 1.10.65		1 653.25
Intérêts 1965 et 1966		76.75
Retrait du 15 novembre 1966	1 730.—	
	<u>1 730.—</u>	<u>1 730.—</u>

VII Semaines pédagogiques

(Livret No 673 509)

Solde créancier au 1.10.65		1 195.60
Intérêts 1965 et 1966		69.80
Solde créancier au 31.12.66	1 265.40	
	<u>1 265.40</u>	<u>1 265.40</u>

VIII SPR Fonds « Bonis »

(Livret No 672 272)

	<i>Doit</i>	<i>Avoir</i>
Solde créancier au 1.10.65		6 252.08
Intérêts 1965 et 1966		262.17
Solde créancier au 31.12.66	6 514.25	
	<u>6 514.25</u>	<u>6 514.25</u>

IX Educateur « Bonis »

(Livret No 666 942)

Solde créancier au 1.10.65		6070.05
Intérêts 1965 et 1966		261.70
Retrait déficit 1965	1 289.85	
Solde créancier au 31.12.66	5 041.90	
	<u>6 331.75</u>	<u>6 331.75</u>

X Guilde de documentation

(Livret No 177 866)

Solde créancier au 1.10.65		808.20
Intérêts 1965 et 1966		63.65
Versement du 20.12.66		10 000.—
Solde créancier au 31.12.66	10 871.85	
	<u>10 871.85</u>	<u>10 871.85</u>

BILAN GÉNÉRAL

	<i>Actif</i>	<i>Passif</i>
Caisse	580.15	
Chèques postaux	18 266.16	
Titres	28 510.—	
« Educateur » (déficit)	1 701.30	
Livrets de dépôts	3 648.20	
Mobilier, machines à écrire	1 236.—	
SPR		31 373.77
Caisse de secours		36 139.84
Fonds des Congrès		10 535.15
Ecoles associées		247.90
Instituteurs africains		1 951.75
Bonis SPR		6 514.25
Bonis « Educateur »		5 041.90
Semaines pédagogiques		1 265.40
Guilde de documentation		10 871.85
	<u>103 941.81</u>	<u>103 941.81</u>

Compte « Educateur »

	1965	1966
<i>Recettes :</i>		
Abonnements :		
Vaud	29 250.—	30 630.—
Berne	9 119.—	10 153.—
Neuchâtel	6 836.50	7 005.—
Genève	7 176.—	8 250.—
Valais	99.—	90.—
Particuliers	85.—	60.—
	<u>52 565.50</u>	<u>56 188.—</u>
Bulletin bibliographique	1 345.45	1 601.65
Impôt anticipé sur carnet « Boni »	18.70	46.80
Ecole romande, participation « Educateur » No 40	—.—	893.40
Abonnements encaissés par l'Imprimerie Corbaz	4 856.10	6 354.65
Publicité	25 786.50	24 259.15
Total des recettes	<u>84 572.25</u>	<u>89 343.65</u>

Dépenses :

Factures Imprimerie Corbaz	73 253.65	77 861.55
Clichés - dessins	1 152.45	1 336.90
Reliure de 4 « Educateurs »	—.—	52.—
Honoraires des rédacteurs et collaborateurs	10 326.25	10 652.—
Frais des rédacteurs, de séances	741.55	647.90
Commission de l'« Educateur »	152.40	214.20
Séance de vérification	—.—	80.40
Argus international, abon.	235.80	—.—
Rencontre Suisses	—.—	200.—
Total des dépenses	85 862.10	91 044.95

Dépenses	85 862.10	91 044.95
Recettes	84 572.25	89 343.65
Déficit	1 289.85	1 701.30

Carnet « Educateur » Boni

Boni 1962	2 228.85
Boni 1963	366.95
Boni 1964	3 421.65
Intérêts 1964	52.60
Intérêts 1965	133.35
Intérêts 1966	128.35
	6 331.75
Déficit 1965, retrait	1 289.85
Au 1er janvier 1967	5 041.90

Compte « Guilde de documentation SPR »
du 1er octobre 1965 au 31 décembre 1966**Recettes**

Solde créancier au 30 septembre 1965	10 316.44
3723 encaissements	75 200.70
	85 517.14

Dépenses

Impressions	43 991.—
Ports, administration	2 790.70
Fournitures, assurances	1 643.70
Chèques postaux, taxes	295.30
Séances commission Guilde	274.50
Honoraires des collaborateurs	6 477.87
Honoraires : directeur, administrateur et trésorier	7 722.90
Sur carnet No 177 866	10 000.—
	73 195.97

Recettes	85 517.14
Dépenses	73 195.97
Aux chèques postaux	12 321.17

Bilan

Chèques postaux	12 321.17
Livret No 177 866	10 871.85
Débiteurs	2 221.05
Matériel chez l'administrateur	37 200.—
	62 614.07

Livret d'épargne No 177 866 au 31.12.64	808.20
Intérêts 1965	26.25
Intérêts 1966	37.40
Versement du 21.12.66	10 000.—
Au 31 décembre 1966	10 871.85

Effectifs de la SPR

Vaud	2018
Jura bernois	879
Neuchâtel	467
Genève	550
Valais	10
Total	3924

Corseaux, le 31 janvier 1967.

Le trésorier SPR :
André Pulfer.**Rapport des vérificateurs des comptes SPR — « Educateur » — Guilde de documentation**

Les vérificateurs soussignés, en vertu du mandat qui leur a été confié par l'assemblée des délégués SPR, ont procédé le 11 février 1967 à l'examen des comptes SPR arrêtés au 25 janvier 1967, et des pièces justificatives.

Ils ont trouvé le tout parfaitement en ordre et proposent à l'assemblée de donner pleine et entière décharge au caissier.

Ils ont pris acte que les comptes SPR présentent au 25 janvier 1967 un boni d'exercice de Fr. 2016.65.

(« Educateur », déficit pour 1966 de 1701 fr. 30.)

Corseaux, le 11 février 1967.

(signé)

SPN J.-A. Girard
SPG P. Haubrechts
SPJ Ferd. Hügi**Cours pour chefs d'excursions**

Une semaine d'information sur tous les problèmes touchant à l'organisation d'excursions et de camps aura lieu

du 3 au 8 avril 1967 à Figino (Tessin)

Le cours est organisé sous les auspices de la Fédération suisse des Auberges de la Jeunesse. Il s'adresse aux enseignants de tous âges, et naturellement aussi aux élèves des Ecoles normales. La semaine comporte des excursions dans toute la région de Lugano, l'étude de la carte et de la boussole, des notions de secourisme, etc. Le programme et les conditions paraîtront dans l'« Ajiste » de février. Renseignements auprès du secrétaire cantonal des A. J. vaudoises : M. Eric Haldermann, 1842 Territet, ou auprès du soussigné.

André Pulfer, 1802 Corseaux.

Echanges d'appartements

Chaque année, de nombreux collègues anglais, hollandais et danois cherchent, pour la saison d'été, à échanger leur appartement avec celui d'un collègue suisse. Plusieurs de nos collègues ont fait d'excellentes expériences et noué de précieux contacts.

Il y a aussi des collègues suisses alémaniques désireux de faire échange. Liste et renseignements auprès de Henrich Niedermann, Domänenstr. 5. 9008 St-Gall, ou auprès du trésorier de la SPR.

vaud

Secrétariat central SPV : Allinges 2, 1006 Lausanne. Tél. ☎ (021) 27 65 59. Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le jeudi soir (huit jours avant parution) au bulletinier : J.-F. Ruffietta, Praz-Sort 4, 1030 Bussigny.

Cotisations 1967

L'assemblée générale du 28 janvier a fixé les cotisations 1967 comme suit :

Membres actifs	Fr. 60.—
Membres auxiliaires	Fr. 12.—

Il n'y a donc aucune modification par rapport à l'année précédente.

Les membres actifs et auxiliaires des sections d'Aigle, Cossonay, Echallens, Lausanne, La Vallée, Moudon, Orbe, Vevey et Yverdon ajouteront à ce montant leur cotisation locale de Fr. 3.—.

Nous vous invitons à payer votre contribution au moyen du bulletin de versement encarté dans l'« Educateur » de ce jour, d'ici au 31 mars 1967.

Merci d'avance.

Le CC SPV.

Postes au concours

Des postes sont au concours ; consultez la « Feuille des Avis Officiels » des 17 et 24 février.

Semaine de 5 jours à l'école

Vous savez, chers collègues, dans quelles circonstances notre congrès a renvoyé à l'année prochaine le rapport de la commission chargée par le Comité central de préparer un projet d'application de la semaine de cinq jours, en vue d'un essai à faire dans une région choisie. J'ai déposé ma motion au printemps 1963. Il aura donc fallu cinq ans pour qu'elle soit discutée en séance plénière...

Si l'ordre du jour de notre congrès avait pu maintenir cet objet, que vous aurais-je dit ?

Tout d'abord que, ces quatre dernières années, la généralisation de la semaine de cinq jours dans le monde des travailleurs s'est poursuivie à un rythme accéléré. Même l'administration cantonale vaudoise s'y est mise (partiellement).

Ensuite, que si la nouvelle structure de l'Ecole vaudoise veut introduire des programmes et des conditions de travail en harmonie avec un contexte économique et social moderne, il faudra bien qu'elle tienne compte du fait que la semaine de cinq jours intéressera bientôt la majorité des parents. Il semble donc nécessaire de pouvoir dès maintenant faire des essais.

Enfin, qu'il résulte du dépouillement des rapports des sections qu'une majorité du corps enseignant — difficile à estimer quantitativement, mais qui paraît faible — n'est pas favorable à la semaine de cinq jours.

Les arguments essentiels des opposants sont :

1. la surcharge des programmes ;
2. la crainte de voir supprimer le congé du mercredi après-midi ;
3. le problème social posé par les enfants laissés à eux-mêmes. (*Réd.*)

La surcharge des programmes ! Mais on s'efforce constamment d'adapter l'enseignement aux possibilités de l'enfant en tenant compte des exigences de la vie. C'est dans les préoccupations des enseignants comme dans celles des autorités scolaires. Et ce problème n'a pas échappé aux diverses commissions d'étude de la réforme de structure. Franchement, cette surcharge des programmes, n'est-ce pas un peu une obsession... Enseigner, c'est choisir ! On nous l'a assez répété. Et j'ai entendu récemment un inspecteur répondre à un instituteur qui se plaignait de ne pas arriver à tout faire : « Mais, au nom du ciel, qui vous a jamais demandé de tout faire ? »

Quant au congé du mercredi après-midi, il est impensable de songer à le supprimer. Cinq jours entiers d'école, sans une coupure, provoquerait tant chez les élèves que chez les maîtres, une trop grande fatigue en fin de semaine. La preuve en a été apportée pendant les années de guerre où le système avait été introduit pour des raisons d'économie de chauffage. D'autre part, il est indispensable que les enfants puissent disposer du mercredi après-midi pour beaucoup d'autres raisons : activités sportives, répétitions de sociétés (pupilles), leçons particulières et de rattrapage, catéchismes, rendez-vous de médecins ou dentistes, achats dans les magasins avec les mamans, etc.

Si la commission a jugé inopportun de prévoir des modifications au plan d'études actuel, c'est parce que sa refonte doit s'inscrire dans le cadre de la réforme de structure. Dans le programme d'application que nous proposons, nous avons donc maintenu les trente-deux leçons hebdomadaires, mais les quatre après-midi comprendraient trois leçons en deux heures et demie. Le total des heures de la semaine serait ramené ainsi de 32 à 30. Ce sera là probablement le point névralgique. Quand on détient depuis si longtemps un record — en l'occurrence celui du plus grand nombre d'heures par semaine — on ne va pas courir à la légère le risque de le perdre ! Mais si ce modeste gain nous permettait de mieux nous documenter, de repenser plus à fond certains problèmes, ou même tout simplement — pourquoi pas ? — de souffler un peu quand c'est nécessaire, ne serait-il pas en définitive bénéfique à notre enseignement ?

Je tiens, pour finir, à préciser que, chez tous ceux qui l'ont étudié, il n'a jamais été question de présenter le problème de la semaine de cinq jours à l'école comme une revendication du corps enseignant. Pourtant, toutes les entreprises qui pratiquent ce système l'inscrivent dans la colonne des avantages accordés à leur personnel. On peut se demander pourquoi nos autorités, qui ont tant de peine à trouver des candidats à l'enseignement, ne mettraient pas elles aussi cet atout dans leur jeu.

P. Lavanchy.

L'aide de stagiaires Pro Juventute

En venant en aide aux familles nécessiteuses de la campagne, l'Aide de stagiaires remplit une importante mission depuis vingt-cinq années. Les difficiles conditions de vie de familles de petits paysans et plus particulièrement de celles de la montagne sont bien connues et l'on s'est efforcé de les améliorer par des mesures économiques. Mais les paysans et les mères de familles surmenés, dont les nécessités spirituelles sont encore plus alarmantes que l'épuisement physique, ne sont encore que peu soulagés directement.

« La situation financière de la famille est telle qu'elle n'a pas les moyens d'engager une aide. La mère devrait être secondée dans ses travaux aux champs afin de pouvoir se vouer davantage à ses devoirs domestiques. Le père est souffrant et il lui est impossible de faire à lui seul toute la besogne. Une veuve ayant plusieurs enfants serait reconnaissante d'avoir de temps en temps une aide. »

Mais l'aide de stagiaires n'est pas uniquement un bouche-trou intervenant là où d'autres possibilités manquent car elle ne veut pas seulement apporter un appui matériel, mais aussi découvrir les causes des nécessités personnelles et intervenir là efficacement. La collaboration de l'assistante sociale et des stagiaires permet de réaliser une aide à la famille plus complète.

Le stagiaire doit pouvoir choisir sa place lui-même, compte tenu de ses capacités, de sa confession et de ses intérêts particuliers. Ce fait le rend plein d'un sentiment de joyeuse responsabilité et influence son comportement à l'égard de la famille.

Le service des stages d'entraide le met alors au courant de la situation qu'il trouvera dans la famille choisie ainsi que des difficultés éventuelles qu'il pourra y rencontrer afin qu'il puisse se préparer à la tâche qui l'attend. Une lettre avisera la famille de son arrivée. Une personne de confiance de l'endroit (pasteur, instituteur, assistante sociale, sœur visitante ou secrétaire de district) qui sera, en général, celle qui nous a signalé le cas, sera avisé également. On la priera, en même temps, de rendre visite au stagiaire, de l'assister de ses conseils si besoin est et de nous faire parvenir ensuite un bref rapport. Celui-ci sera remis à l'école où le stagiaire subit sa formation.

Le service d'entraide des stagiaires poursuit un double but :

- a) la famille dans le besoin doit recevoir une aide efficace ;
- b) le stagiaire vient pour apprendre.

Cela crée un point de départ favorable partout où les gens découragés doutent de leurs capacités. D'autre part, le stagiaire trouve là une occasion merveilleuse d'apprendre à connaître la famille en tant que cellule de la société et ceci, parmi les gens de la terre, où elle est encore le mieux sauvegardée. Il se fait ainsi une idée de cette couche sociale de notre pays qui, si elle est économiquement défavorisée, a cependant son importance. Un tel stage est, par conséquent, vivement recommandé aux futurs éducateurs, pasteurs, médecins ou assistants sociaux. C'est la raison pour laquelle plusieurs séminaires ont intégré dans leur programme de formation un stage d'entraide dans une famille qui se débat dans les difficultés.

M. le prof. Louis Meylan, de Lausanne, dans l'« Educateur » No 14 du 19 avril 1963, écrit au sujet de notre stage : « Les futurs éducateurs, primaires et secondaires, y prendront aussi, leçon non moins salutaire, un bain de réalisme : ils connaîtront pour s'y être associés

les difficultés de l'existence, ils comprendront qu'il faut beaucoup donner aux enfants qui vivent dans certains milieux. Ils apprendront, de la bonne façon, par expérience, que l'éducateur n'agit pas tant par ce qu'il sait et dit, que par ce qu'il est. »

Tout en leur aidant quelque temps à porter leurs soucis et leur fardeau, il arrive à mieux comprendre ceux qui sont et vivent autrement que lui. On peut donc dire du stagiaire que si d'une part il aide, de l'autre il apprend. Mais il n'est pas le seul à profiter de ce séjour dans une famille nécessiteuse. Celle-ci, bien souvent, reconnaît que ce n'est pas seulement d'aide matérielle qu'elle a besoin mais d'un contact humain bienfaisant à tous points de vue.

Ne serait-il pas souhaitable que les jeunes éducateurs se mettent toujours plus nombreux à disposition pour un tel stage ? Malgré la sympathie témoignée par les écoles à « l'aide de stagiaires », il nous semble qu'il y aurait encore beaucoup à faire dans ce domaine bien que plusieurs séminaires aient déjà prévu dans leur programme de formation un stage de trois à quatre semaines pour des raisons d'ordre social et éducatif (en Suisse romande : Ecole normale de jardinières d'enfants, Lausanne ; Ecole ménagère de Fribourg — facultatif).

Attendre que soient créées d'autres possibilités à la suite des réformes prévues dans les séminaires serait, à notre avis, impardonnable. Ne vaut-il pas la peine de quitter, pour un court temps, les bancs d'école pour venir en aide à une famille qui en a un imminent besoin ? Ne voulez-vous pas vous inscrire pour les prochaines vacances — entre deux remplacements — après un séjour d'études — après le service militaire — pour venir en aide à une famille en difficulté ?

Adressez-vous à l'**Aide de stagiaires de Pro Juventute**, Seefeldstrasse 8, 8022 Zurich, tél. (051) 32 72 44.

Après le congrès

Journée chargée s'il en fut, puisque nous dûmes retirer de l'ordre du jour un objet et non des moindres. Nous en exprimons nos regrets et ceci tout spécialement aux membres de la commission.

Ainsi, le forum se rapportant au cycle d'orientation n'eut pas à pâtir d'une hâte souvent mauvaise conseilère. D'emblée adressons nos vifs remerciements à nos quatre collègues qui l'ont préparé et conduit.

Les interventions qui ont suivi prouvent que beaucoup sont conscients de l'importance de l'option à choisir. Le Comité central le sait également, mais il a trop souvent l'inconfortable sentiment de parler dans le désert. Et, contrairement à l'avis d'un interpellateur lors du congrès, il a largement informé ceux qui désiraient l'être. Nous pouvons citer un bulletin d'information, une série d'articles parus en 1966, la distribution du « rapport de la commission sur la réforme de structure » : autant de publications utiles, sinon nécessaires, à qui désirait se faire une opinion. D'autre part, les représentants du CC ont abondamment commenté les problèmes liés au cycle d'orientation lors des assemblées de section convoquées à cet effet. Force nous est de constater que cette information s'est toujours faite à sens unique et aucun article n'est parvenu au bulletin apportant des arguments nouveaux ou différents.

Ainsi donc, à l'issue du forum, chacun a pu faire connaître son opinion ; en voici le résultat final :

Solution 1 : 416 oui (cycle d'orientation généralisé de deux ans, placé de 10 à 12 ans et sans départ anticipé).

Solution 2 : 92 oui (cycle d'orientation généralisé de deux ans, placé de 10 à 12 ans, permettant le départ à 11 ans des meilleurs élèves se destinant à la division pré-gymnasiale).

Solution 3 : 28 oui (cycle d'orientation placé de 10 à 12 ans, généralisé pendant la première année et permettant à tous les élèves, se destinant à la division pré-gymnasiale, d'entrer à 11 ans dans une classe d'orientation particulière).

Solution 4 : 21 oui (de 10 à 12 ans, cycle d'observation, suivi d'une année de cycle d'orientation).

Septante-deux pour cent des votants se sont donc prononcés pour la première solution.

Nous ne pouvons que nous réjouir de constater enfin une nette prise de position de la part de la SPV. Mais il faut être conscient que le problème de réforme de structure a des données en perpétuelle évolution et nous sommes persuadés que des collègues désirent encore s'exprimer. Qu'ils le fassent dans les colonnes de notre journal. Ce sera, pour le comité, un témoignage d'intérêt dont finalement l'école de demain sera bénéficiaire.

La discussion reste ouverte et, sans plus attendre, nous publions un premier article.

Pour le Comité central : jfr.

Après le forum du congrès annuel de la SPV

Et maintenant ?

L'intérêt essentiel du forum organisé à l'occasion du congrès de la SPV est, à notre avis, non point de terminer les discussions (un vote est intervenu sur le cycle d'orientation) mais de permettre l'ouverture d'un large débat dans l'« Educateur » et dans nos sections. En effet, la réforme de structure de l'école vaudoise est importante et complexe. Elle ne touche pas seulement à l'organisation des classes, elle impose une révision générale des programmes et des méthodes d'enseignement. Nous nous excusons de répéter ici ce que d'autres ont déjà dit, mais il est certain qu'on ne réalise pas, dans tous les milieux, l'ampleur du virage qui s'amorce dans notre édifice scolaire.

Il ne faudrait pas que la réforme dont nous discutons pâtisse des mêmes défauts que celle de l'enseignement secondaire votée en décembre 1955 par le Grand Conseil (mixité et création d'un tronc commun de deux ans). Ces innovations ont été introduites mais l'esprit et les méthodes ont peu changé. Beaucoup ont même vu dans la nouvelle structure un abaissement du niveau des études et une « médiocratisation » de l'enseignement, comme l'ont appelée certains inconsolables de l'école de papa.

Une orientation démocratique.

Le corps enseignant primaire, en votant pour un cycle d'orientation de deux ans, sans départ prématuré des « surdoués », a manifesté clairement son intention d'éviter une ségrégation hâtive, fondée sur un examen insuffisant des aptitudes des élèves et s'adressant à une seule forme d'intelligence. Il a voulu éviter le « bachotage » qui pervertit l'esprit de nombreuses classes et provoque chez beaucoup d'enfants des troubles psychiques et fonctionnels que le médecin connaît souvent mieux que l'instituteur.

Le vote du congrès SPV a ce mérite supplémentaire qu'il donne l'accord du corps enseignant primaire à une réforme de structure qui, retardant l'âge des options fondamentales, atténue

le handicap socio-culturel.

Il n'est pas niable que les enfants d'ouvriers (et de paysans) réussissent en moyenne moins bien dans l'enseignement élémentaire que ceux de condition sociale supérieure. Il y a quelques années, des enquêtes ont été faites dans les établissements secondaires de Lausanne. Elles ont démontré que les élèves des quartiers populeux avaient plus de peine à suivre que leurs camarades plus fortunés. Peut-on accepter ainsi ces inégalités culturelles issues de conditions économiques différentes ? Que faire pour les atténuer dans toute la mesure du possible ? C'est là que git le fond de la question. La création d'un cycle d'orientation de deux ans est déjà un premier pas (important) dans la solution de ce redoutable problème. Le pas est insuffisant, à notre avis car, à 12 ans, l'enfant est encore imprégné de son milieu. Son patrimoine culturel et héréditaire joue encore un rôle prédominant. C'est pourquoi nous sommes encore et toujours pour un cycle d'orientation de trois ans. Il n'est pas douteux que d'ici 20 ans (avant peut-être) les faits nous donneront raison.

Une expérience riche d'enseignements.

Dans une huitième primaire de Lausanne (semblable à toutes les autres), un maître a proposé à ses élèves, deux mois avant les examens annuels, de se hausser à un niveau supérieur, de se préparer à passer, en orthographe et en calcul, l'examen de la classe correspondante de primaire-supérieure. L'ardeur de ces jeunes gens, stimulés par cet objectif ambitieux, fut, à proprement parler, stupéfiante. Des groupes de travail se créèrent spontanément pour pénétrer les secrets des problèmes très complexes du « livre rouge ». En orthographe, un effort couronné de succès enleva des dictées ces grossières fautes d'attention qui pullulent, hélas, dans les épreuves des classes terminales primaires. Devant l'expert convoqué pour cet examen insolite et devant l'inspecteur qui avait bien voulu se prêter à cette expérience et lui accorder de l'intérêt, ces garçons ont montré ce que l'on peut, à 15 ans, quand on travaille dans un climat de confiance et de succès. Résultat : plusieurs 10 de calcul (moyenne de la classe supérieure à 6, un 10 de dictée (moyenne de la classe supérieure à 6).

Qu'est-ce à dire sinon que ces garçons, stimulés par la nouveauté, par la difficulté, débarrassés de leur complexe de « primaires », parvenus tardivement à une maturité suffisante, ont pu rivaliser avec ceux dont on les avait séparés trois ans auparavant. L'épreuve ne portait que sur deux branches, nous le concédons, mais elle n'avait été préparée que pendant deux mois. Précisons que c'est l'organisation des classes à options (avec ses effectifs réduits) qui avait permis un bon départ à cet essai et sa généralisation à toute la classe.

Qu'est-ce qui avait empêché la majorité de ces élèves d'accéder en classe supérieure ? Nous l'avons déjà dit : une maturation tardive de l'intelligence et le handicap socio-culturel. Parfois aussi la malchance (ça existe !) ou simplement une certaine inaptitude à surmonter la peur de l'examen. En y regardant de plus près, on trouve aussi une explication supplémentaire (qui n'infirme pas les précédentes). Plusieurs de ces garçons étaient des monovalents, allergiques à l'ortho-

graphe. Comme les épreuves de français ont une part prépondérante dans les épreuves de sélection, ils ont échoué, persuadés dès lors de leur médiocrité.

Conclusions

L'école publique n'a pas pour but de former une main-d'œuvre semi ou peu qualifiée en même temps qu'une rare élite. Elle doit veiller à la promotion générale des enfants, à la découverte et à l'épanouissement de toutes leurs potentialités si diverses. Pour cela, seul un tronc commun (le plus long possible dans ses lignes de force) et de nombreuses possibilités de

rattrapage permettront à l'école de sortir des sophismes de l'élimination, des routines paralysantes et du rétrécissement des élites.

Le développement impétueux des sciences et des techniques fait que la part de l'intelligence s'accroît dans le travail humain. Si notre pays veut assurer son avenir économique, culturel, social et humain, il doit passer rapidement à une réforme complète non seulement de ses structures scolaires mais aussi des méthodes et de l'esprit qui animent l'école vaudoise, à tous ses degrés d'enseignement.

Fernand Petit.

genève

Le perfectionnement des instituteurs selon Robert Dottrens

Pour y voir clair, dans ce domaine délicat, nous avons examiné dans un précédent article la recommandation de l'UNESCO, dont nous retenons ceci :

1. **Comme le perfectionnement concerne en premier lieu les enseignants eux-mêmes**, la SPG doit être étroitement associée aux décisions prises par le DIP en vue d'établir un système efficace de perfectionnement, valable pour Genève en particulier.

2. **La question de l'obligation** doit être revue, afin de laisser à l'enseignant la liberté, donc la responsabilité de son propre perfectionnement.

3. **Le système devra offrir une grande variété de choix**, c'est-à-dire un éventail d'options et de techniques.

Comme il n'a été question que de principes généraux ou de directives universellement admises, il faut envisager maintenant les modalités d'application. A cet effet, M. Robert Dottrens peut nous guider utilement. Son dernier ouvrage, dont l'« Educateur » a parlé récemment : « Instituteurs hier, Educateurs demain », est le pendant de l'ouvrage de Roger Gal : « Où va la Pédagogie ? ».

Sa lecture est à conseiller vivement, car tout l'essentiel de notre profession est embrassé dans un vaste esprit de synthèse par un homme très écouté hors de Genève.

Voici ce qu'écrit Robert Dottrens en ce qui concerne le « perfectionnement en cours de carrière », pp. 174-185. Je me permets de grouper ses idées sur différents plans :

1. **Nécessité d'une réadaptation professionnelle continue.**

« Il n'est plus admissible que l'on puisse, tout au long de sa carrière, se satisfaire de ce que l'on a appris à l'Ecole normale ou à l'Université. En effet, par suite des connaissances nouvelles qu'apporte la technique en progrès accéléré, le « stade de l'immobilisme est dépassé ».

2. **Difficultés et obstacles.**

a) « Ceux qui se consacrent à l'enseignement primaire ne disposent pas de la liberté d'action de leurs collègues secondaires ; ils sont prisonniers, en quelque sorte, de mesures administratives qui précisent, parfois, bien trop étroitement, leur activité. »

b) « L'apathie des instituteurs, quelle que soit, par

ailleurs, la conscience avec laquelle ils exercent leur métier en bons fonctionnaires ne se mettant pas martel en tête pour rechercher un renouvellement que leurs chefs, du reste, ne désiraient nullement », cette attitude n'est plus de mise aujourd'hui.

c) « Tout l'effort des associations professionnelles des enseignants, tant sur le plan national qu'international porte en général sur des revendications d'ordre matériel et moral mais non sur l'exercice de la fonction elle-même » — délaissant ainsi le meilleur moyen de la revaloriser.

3. **Dangers des pressions extérieures.**

a) « On ne peut regretter que ce soit de l'extérieur que viennent les raisons de changer et que les innovations qui s'introduisent dans l'enseignement ne soient pas le fait de ceux qui le donnent chaque jour. » Exemple à Genève : la motion Dominicé, sous l'influence de laquelle notre plan d'études a été « actualisé », avec notre bénédiction !

b) « Moyens audio-visuels, programmation de l'enseignement pénètrent dans les classes, grâce aux travaux des instituts de pédagogie dont la masse des éducateurs ignore l'activité ou ce qui est plus grave, à la suite de la pression d'entreprises commerciales dont le but premier est de faire des affaires et de gagner de l'argent. »

c) « C'est du dehors, de la manière la plus empirique et la plus subjective qui soit, qu'on continue à imposer aux enseignants des conditions de travail dont ils se plaignent ou dont ils se satisfont. » Est-ce le cas chez nous ?

4. **Réalisations modernes en pédagogie.** « Ce sont les organisations para-syndicales qui œuvrent dans ce domaine : Freinet et ses amis, Cousinet et son groupe, Mlle Hamaide et les decrolyens en Belgique, les CEMEA, sans oublier l'effort personnel d'un Cuiseinaire. »

1. **Objectifs du perfectionnement professionnel :** « Progrès de l'enseignement et de l'éducation par des maîtres plus qualifiés ; possibilités offertes à ces derniers de passer dans un cadre supérieur. » En fait, ce second objectif vise une toute petite catégorie d'entre eux. C'est donc au premier objectif de nous attacher. Comment ?

2. **Tâche des enseignants.** — M. Dottrens dit avec raison que « leur salut ne peut venir que d'eux-mêmes, de leur volonté de s'enrichir professionnellement, de se cultiver, de réfléchir aux problèmes journaliers de

l'enseignement, de se documenter pour savoir comment et comprendre pourquoi, ailleurs on utilise d'autres techniques, d'autres méthodes procédant d'une autre conception de l'éducation à l'école... « L'enseignant doit devenir un chercheur, un homme qui se pose des problèmes dans sa sphère d'activité ou, tout au moins, qui prend part aux recherches des autres ou s'informe de celles-ci pour en tirer parti, tout comme le médecin qui suit de près les recherches médicales qu'il confronte avec ses propres constatations dans l'exercice de son art »... « En étant les agents de leur propre perfectionnement professionnel, les instituteurs contribuent directement à la revalorisation de la fonction enseignante dans la collectivité »... « Que l'éducateur ne cesse jamais de cultiver un art ou une science : qu'il ne s'arrête jamais... L'éducateur est un homme en marche. Plus que tout autre, il a le devoir d'être de son temps et même en avance sur son temps : ne prépare-t-il pas, à la vie, des êtres qui vivront encore dans cinquante ans ? » (L. Raillon.)

3. **Tâche des associations professionnelles.** — « ... Il

en est qui organisent, de leur plein gré, pendant les vacances, des cours de natures diverses auxquels leurs membres décident eux-mêmes de participer. C'est le type de rencontres de travail que l'on voudrait voir organisées par toutes les associations d'enseignants et non pas seulement par les groupements de pionniers auxquels n'adhèrent qu'une partie de leurs membres. » On pourrait citer notre centre d'information de Vernier comme lieu de perfectionnement réalisé par la SPG et dont profitent encore trop peu de collègues. La « Ferme Dufour », mise gracieusement à notre disposition par une municipalité d'avant-garde, est pourtant ouverte à tous. Qu'on se le dise !

4. **Tâche des autorités avec la collaboration du corps enseignant.** — Avant l'UNESCO, en 1962 déjà, la XXV^e Conférence internationale de l'IP avait voté à l'unanimité des quatre-vingt-un pays représentés diverses recommandations concernant le perfectionnement des instituteurs.

Elles rejoignent évidemment celles de l'UNESCO-OIT-BIE. Je n'y reviens pas. E. F.

neuchâtel

Convocation — SPN District de Neuchâtel

Assemblée générale administrative

Vendredi 24 février, 20 heures. Salle de chant du Collège de la Promenade à Neuchâtel.

Ordre du jour :

Rapport du président — Rapport de la caissière et des vérificateurs des comptes — Rapport des délégués au Comité central SPN, à l'assemblée des délégués SPR, à l'Union syndicale, aux publications Pro Jeunesse, au comité de la fête de la Jeunesse, au Cartel des intérêts éducatifs — Election du président et du comité — Subventions — Cotisations.

L'assemblée sera suivie par la projection de deux cours métrages : 1. Les hauts toits, de Gisling, film d'initiation à l'art ; 2. L'horloger, de Henry Brandt.

Guilde de travail Techniques Freinet Groupement neuchâtelois

Des séminaires de pédagogie pratique ont lieu tous les jeudis soir à 20 heures. Jusqu'à fin mars, nous mettrons au point des bandes enseignantes autocorrectives pour l'étude de la grammaire par les **symboles Galichet**.

Boîtes et bandes sont en stock à Neuchâtel.

Renseignements auprès de Claude Scheurer, Dombrésson, tél. 7 05 73.

Bienvenue

à Mme Gabrielle Borgeat, institutrice à Boudry, qui vient d'entrer dans la SPN.

Collaboration

La commission mixte primaires-secondaires s'est réunie pour la première fois vendredi 10 février à La Chaux-de-Fonds. Il est d'emblée apparu aux représentants des deux groupements qu'une collaboration étroite devenait de plus en plus nécessaire. En effet, non seulement sur le plan financier, ou des conditions de travail, mais sur le plan pédagogique, nos préoccupations sont les mêmes, notre but commun. Sans vouloir aliéner l'indépendance de l'un ou de l'autre groupement, la mise en commun de nos forces et de nos idées ne peut qu'apporter un poids plus grand au « point de vue des enseignants ».

Ce regroupement de nos forces doit, d'abord, permettre de nous mieux connaître, de supprimer ce cloisonnement dont, finalement, nos élèves font les frais. Cette collaboration existe déjà, par l'intermédiaire du syndicat, mais elle doit déborder l'aspect purement matériel.

Qu'il s'agisse de la caisse de pension du statut du personnel enseignant, toujours en souffrance, de la formation des maîtres, tant primaires que secondaires, de la coordination des méthodes et des moyens d'enseignement, les études menées parallèlement, en vase clos, constituent un gaspillage évident de temps et de force. Aux yeux de nos collègues étrangers, la diversité des structures scolaires suisses peut paraître aberrante. A plus forte raison, dans un même canton, un effort commun ne peut que concourir à une efficacité plus grande dont bénéficieront la population scolaire et les enseignants eux-mêmes.

Nos collègues F. Simond et R. Duckert ont été chargés de préparer un premier plan de travail qui servira de base aux discussions futures.

GB

Dates à retenir

Samedi 11 mars : assemblée des délégués SPR.

Jeudi 16 mars : assemblée des délégués SPN et SPN-VPOD.

Samedi 18 mars : assemblée générale SPN et SPN-VPOD.

Les lieux, dates et heures seront publiés en temps utile.

GB

Un départ au CC

Lors de sa dernière séance, le Comité central a pris congé du collègue Jean John qui, pendant de nombreuses années, représenta la section de La Chaux-de-Fonds. Nul besoin de rappeler longuement ici ce que fut la

féconde activité de notre collègue au sein de nos organes cantonaux et dans sa section, dont il fut le président. Il présida également la commission financière de la SPN, laquelle accomplit un travail approfondi, préparant la revalorisation. Ceux qui ont eu l'occasion de travailler avec lui connaissent la ténacité, la puissance de travail, la clarté et la rigueur de son esprit qu'il a mises au service de l'école et de la cause syndicale de notre association professionnelle. Depuis quatre ans, notre collègue fait partie du comité de la SPR. C'est maintenant à la tête de notre grande association romande que Jean John va œuvrer. Elu président romand, il assumera cette lourde charge pendant quatre ans. Au nom de tous les collègues, nous lui adressons nos remerciements pour le travail accompli au CC et lui souhaitons satisfaction et succès dans sa tâche nouvelle. La SPR est en bonnes mains.

GB

Jura bernois

A l'Ecole normale de Delémont Camps de ski et cours Cuisenaire

Lundi 13 février, 130 élèves de l'Ecole normale de Delémont partaient en Valais en camps de ski d'une semaine. Sous la direction de MM. Boder, Donzé et Wagner, ces camps se déroulaient à Haute-Nendaz, Chandolin et Les Marécottes.

L'enseignement du ski est une discipline professionnelle dans une Ecole normale et c'est pourquoi, pendant toute la semaine, a été menée une accentuation de la pédagogie du ski. Les élèves ont été placés face à des classes de neige et avaient à enseigner le ski sous la direction de moniteurs qualifiés qui, en une journée aux Savagnières, se sont préparés à cette activité nouvelle de formation de cadres.

Cette même semaine s'ouvrait à Delémont un cours sur le matériel Cuisenaire. L'Ecole normale cherche à intensifier la formation des élèves de classe supérieure dans cette technique importante des mathématiques. Simultanément — et pour répondre aux vœux de commissions d'écoles primaires jurassiennes, de directeurs d'écoles, d'associations Cuisenaire — elle invitait à ce cours quelques représentants du corps enseignant primaire et de l'enseignement des mathématiques en écoles secondaires inférieure et supérieure. Elle cherchait à déterminer l'avenir réservé à Cuisenaire aux degrés supérieurs.

Ce cours a été donné par M. Berthold Beauverd, inspecteur scolaire à Lausanne et spécialiste des techniques Cuisenaire en Suisse romande. Il réunissait 35 à 40 participants et se donnait à l'Ecole normale.

Cent candidats pour les Ecoles normales du Jura

Les examens d'admission des Ecoles normales jurassiennes de Porrentruy, Delémont et Bienne ont débuté au commencement de février. Trente-cinq jeunes gens se sont inscrits à Porrentruy, 41 jeunes filles à Delémont, 17 jeunes gens et 7 jeunes filles à Bienne. Quant à l'Ecole normale des maîtresses ménagères de Porrentruy, elle a enregistré 19 candidatures.

Avec l'Association des retraités

La section jurassienne de l'Association des retraités du corps enseignant bernois a établi une statistique de ses membres. Au 1er janvier 1967 se trouvaient dans les sept districts du Jura 91 instituteurs retraités ; 95 institutrices retraitées, 44 maîtresses d'ouvrages retraitées et 81 veuves d'instituteurs.

Des séances régionales seront convoquées au printemps afin de discuter toutes les questions intéressant les membres de la caisse de retraite.

† Décès prématuré de M. André Paroz, instituteur à Bienne

Jeudi 16 février a été incinérée, en présence d'une foule nombreuse de collègues et d'amis, la dépouille mortelle de M. André Paroz, instituteur à Bienne, survenu prématurément des suites d'un mal implacable, à l'âge de 49 ans seulement. Natif de Malleray, André Paroz sortit de l'Ecole normale de Porrentruy en 1937. La période de la crise le mit rapidement au contact des dures réalités quotidiennes. D'autre part, la pléthore qui régnait dans le Jura dans les années 1930 à 1940 le poussa à trouver de l'emploi dans un institut privé, à Villars. De 1939 à 1945, il vécut, comme beaucoup, les années de mobilisation ; c'est alors qu'il devint officier dans les troupes de couverture-frontière, plus tard capitaine.

Ce n'est qu'en 1942, qu'André Paroz obtint son premier poste, comme instituteur, à la Maison d'éducation de la Montagne-de-Diesse. Huit ans plus tard, il abandonna ce poste et, après deux stages à La Neuveville et à Grandval, il était nommé au Collège de Mühlefeld de Bienne. Il commença comme titulaire d'une classe de 3e et 4e années, puis reprit celle de 9e année au Collège du Marché-Neuf. Excellent maître, il savait à la fois se faire apprécier et craindre.

Plein de dévouement, André Paroz ne ménagea jamais ses peines dans les activités extra-scolaires qui lui tenaient à cœur. C'est ainsi qu'il fut durant 15 ans conseiller de la paroisse protestante de Bienne, pré-

sident de la paroisse générale, moniteur EPGS, directeur de cours cantonaux de cette institution, officier responsable des examens de gymnastique au recrutement, rédacteur au journal officiel de Macolin « Jeunesse et sport ». Ses collègues enseignants le tenaient aussi en haute estime. Aussi était-il délégué de Bienne-La Neuveville à la SPR après avoir été secrétaire de la SPR sous la présidence de son ami Adrien Perrot. Il était de plus délégué à la caisse du corps enseignant bernois.

André Paroz laisse un vide qui sera cruellement ressenti dans sa famille mais aussi chez tous ses amis et collègues. Chacun en effet avait pu apprécier à sa juste valeur la joie de son amitié, de son excellent esprit de camaraderie, de son complet dévouement, de sa riche personnalité.

Que Mme Paroz et ses deux fils daignent croire à l'affliction profonde de tous ses collègues biennois et jurassiens.

divers

Voyage d'étude aux Etats-Unis

Dans le cadre de ses voyages d'étude, qui rencontrent un grand succès depuis plusieurs années, le « Schweizerischer Lehrerverein » organise, à l'occasion de l'Exposition mondiale de Montréal, un déplacement collectif vers les Amériques, du 10 juillet au 5 août 1967. Un avion spécial étant affrété, les conditions sont particulièrement avantageuses et le SLV a la possibilité d'accepter un certain nombre de collègues romands.

Voici les grandes lignes du programme :

Variante A. Zurich - New York et retour seulement, Fr. 890.—.

Variante B. Zurich — New York — Exposition mondiale de Montréal — Grands Lacs — Detroit — Chicago — St. Louis — Washington — New York — Zurich, Fr. 2420.—.

Variante C. Zurich — New York — Exposition mondiale de Montréal — Grands Lacs — Chicago — Parc Yellowstone — Salt Lake City — San Francisco — Los Angeles — Grand Cañon du Colorado — Washington — New York — Zurich, Fr. 3875.—.

Variante D. Trois semaines aux USA dans sa voiture personnelle (voiture de location y compris casco), 80 dollars US.

Variante E. Abonnement général autobus USA et Canada, 99 dollars US.

Des renseignements complémentaires et le programme détaillé peuvent être obtenus aux adresses suivantes : Hans Kägi, Sekundarlehrer, Witikonstr. 238, 8053 Zurich, ou Reisedienst Sekretariat, Ringstr. 54, 8057 Zurich.

Les enfants, des artistes ?

Récemment à Aigle (Vaud) s'est ouvert un concours de dessin réservé aux élèves des classes enfantines. Les enfants ont reçu chacun une boîte de feutres de couleur, du papier à dessin, de même qu'une enveloppe à leur nom contenant le règlement du concours dont la clôture est fixée au 10 mars.

Les œuvres primées seront reproduites exactement sur les panneaux situés dans le hall d'un immeuble en construction. Cette expérience, entreprise pour la première fois en Suisse, doit montrer comment l'enfant peut, lui aussi, participer à la décoration de sa maison. Deux thèmes lui sont offerts : la famille et les vacances, ce qui ne manquera certainement pas d'inspirer les jeunes talents.

CINÉMA

Projecteurs neufs, utilisés quelques heures, vendus avec une année de garantie : SIEMENS (Fr. 3000.—), Micron XXV (Fr. 1700.—). Occasions uniques.

S'adresser au bureau du journal ou tél. (032) 2 84 67.

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin: R. HUTIN, Case postale N° 3
1211 Genève 2, Cornavin

Educateur: J.-P. ROCHAT, Direction des écoles
primaires, 1820 Montreux, tél. (021) 62 38 11

Administration, abonnements et annonces :
IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820, Montreux,
Avenue des Planches 22, tél. (021) 62 47 62
Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel :
SUISSE Fr. 20.— ; ÉTRANGER Fr. 24.—

AUORE

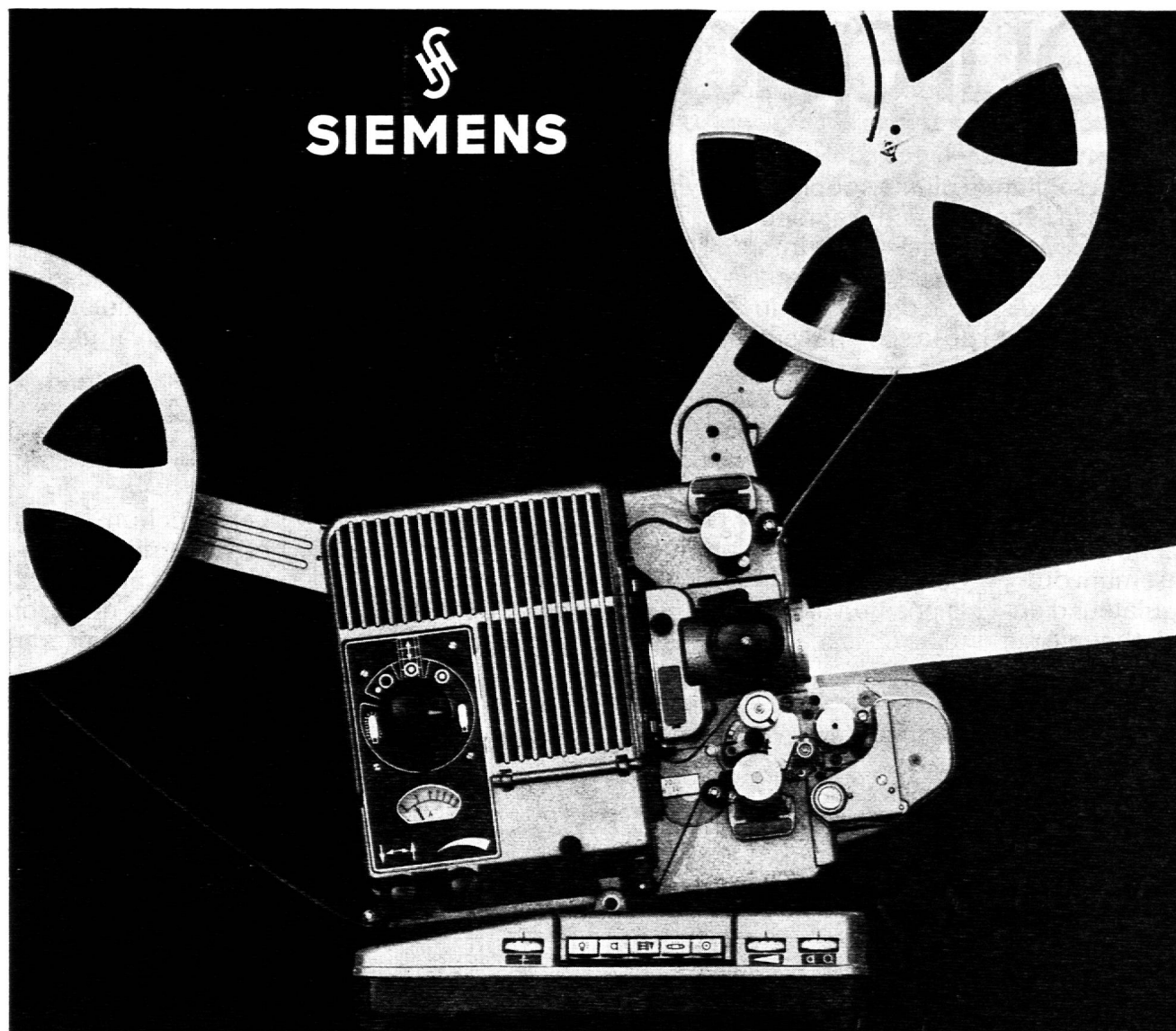
**ECOLE
D'INSTITUTRICES
de jardinières d'enfants**
Fondée en 1926



PRÉPARE aux carrières éducatives
ENSEIGNE pédagogie et psychologie
APPLIQUE les connaissances acquises dans
ses classes enfantines et préparatoires.

Dir. Mme et Mlle LOWIS
ex-prof. Ecole normale, diplômées Université

Rue Aurore 1, Lausanne - Téléphone 23 83 77



Nouveau projecteur scolaire

à grande puissance!

Pour les écoles, la facilité de transport des projecteurs est un facteur essentiel. Au cours des dernières années, le poids des projecteurs sonores SIEMENS «2000» a déjà été notablement réduit. Le projecteur ci-dessus, doté d'un amplificateur de 7,5 watts à transistors qui trouve place dans le socle quelque peu agrandi, marque un nouveau progrès. En effet, le poids du projecteur sonore complet est surprenant: **13,5 kg seulement!**

Comme la mallette de transport du projecteur, avec haut-parleur spécial de 10 watts incorporé, pèse 4,5 kg, le poids total de l'équipement transportable est de **18 kg seulement**. La puissance de l'amplificateur est suffisante pour une salle de 400 spectateurs.

Prix:

Projecteur sonore complètement équipé, mais sans haut-parleur:

pour la présentation de films avec **piste sonore optique** fr. 3115.-*

pour la présentation de films avec **piste sonore optique ou magnétique** fr. 3445.-*

Mallette avec haut-parleur spécial 10 watts fr. 280.-*

* Ces prix ne comprennent ni les droits de douane, ni l'Icha. Ils ne sont applicables qu'avec l'autorisation des Douanes suisses.

Demandez notre prospectus spécial concernant les projecteurs dotés d'amplificateurs à transistors. Nous vous ferons volontiers une démonstration à l'école même — sans aucun engagement.

**S.A. des Produits Electrotechniques
Siemens**

Löwenstrasse 35 Tél. 051/25 36 00 8021 Zurich

pourquoi le nouveau Pelikano a-t-il un tel succès?

Grâce à sa grande plume souple, il permet à l'écopier d'écrire agréablement décontracté. Facilement interchangeable, avec pointes adaptées à tous les degrés, cette plume fait du Pelikano le stylo de la scolarité entière.

Le remplissage à cartouches est la solution idéale pour l'écopier. Cahiers, pupitres et vêtements ne sont plus jamais tachés. La leçon n'est pas troublée par la manipulation d'encriers.

Une cartouche suffit pour remplir tout un cahier. Les emballages pour écoles sont très avantageux.



Le Pelikano ne crache pas car il est muni du régulateur d'encre «thermic».

Des rainures adaptées aux doigts facilitent la position correcte de la main.

Un hublot permet de contrôler le niveau de l'encre.

Grâce à la boîte de réparations, le maître remplace facilement, à peu de frais, les pièces détériorées.

Le capuchon, robuste et moderne, est parfaitement étanche. La plume trace donc toujours au premier appel

le *nouveau* Pelikano

Deux assurances
de bonne compagnie



La Mutuelle Vaudoise Accidents a passé des contrats de faveu avec la Société pédagogique vaudoise, l'Union du corps enseignant secondaire genevois et l'Union des instituteurs genevois

Rabais sur
les assurances accidents

37^e salon auto genève

9-19 mars 1967

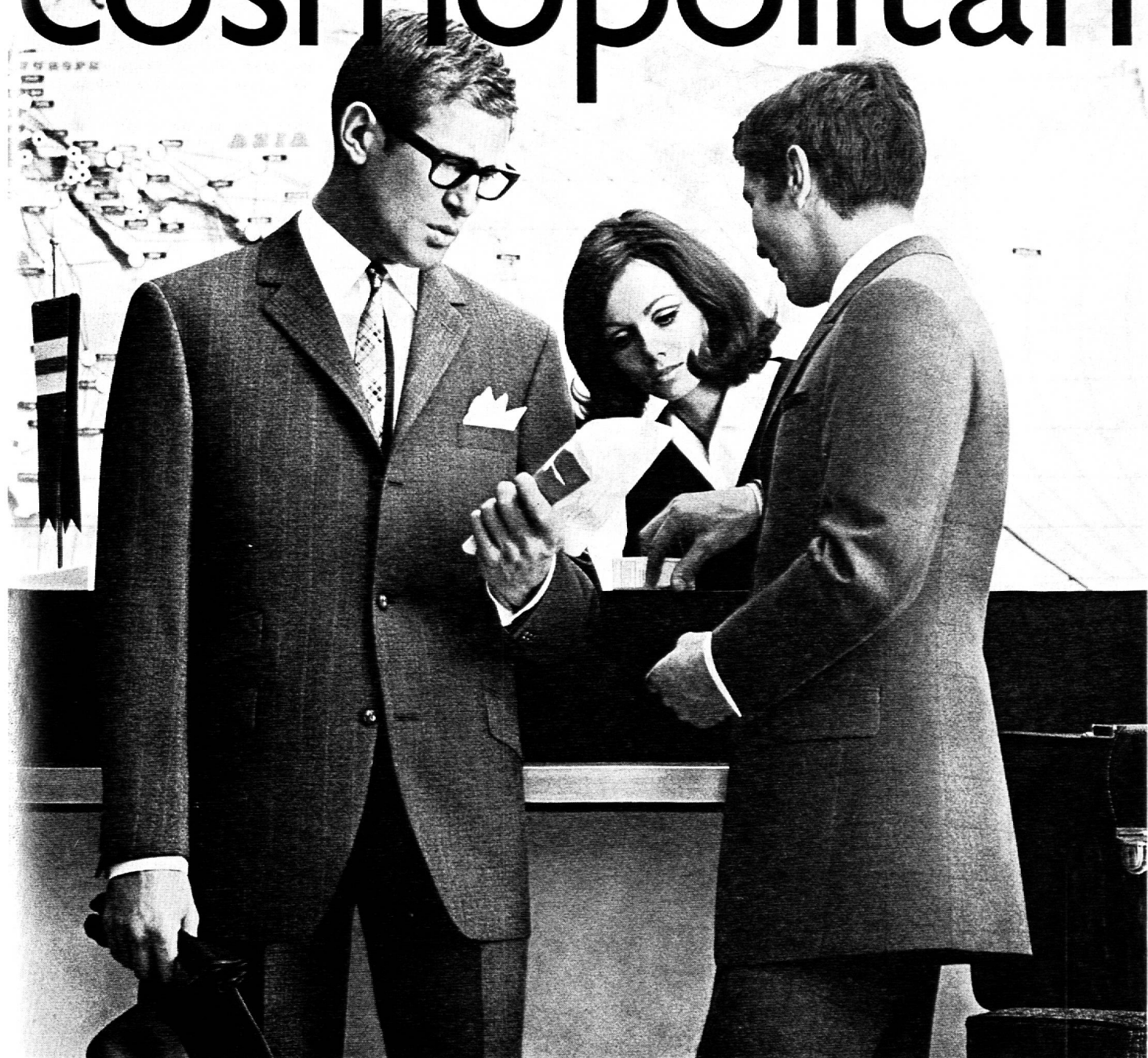


Une décoration pour un complet...



Au cosmopolitan cet honneur.
cosmopolitan... ce mot évoque aussi une manière de vivre...
l'appel des îles grecques, un départ pour le Mexique,
un rendez-vous au Ritz, un week-end dans les neiges...

cosmopolitan



VETEMENTS



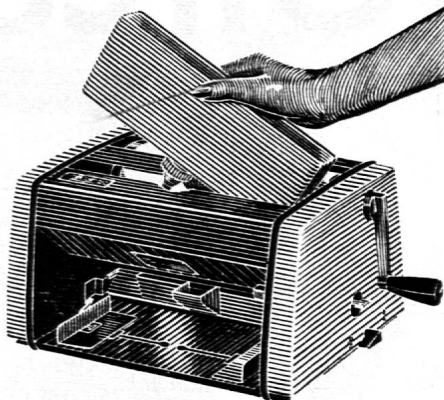
cosmopolitan est le nom de ces deux complets. Ils coûtent l'un et l'autre Fr. 225.-. Ils sont en vente exclusivement dans les magasins Vêtements Frey. Le tissu, un WS moderne, est également une exclusivité Frey, comme les dessins et les coloris. Hâtez-vous de venir admirer un cosmopolitan dans nos vitrines.

Magasins de vente à Bienne, La Chaux-de-Fonds, Fribourg, Genève, Lausanne, Neuchâtel, Sion, Vevey

REX-ROTARY



L'hecto-duplicateur à prix avantageux; permet un tirage parfait jusqu'à 300 exemplaires en une ou plusieurs couleurs.



Agence générale:
Eugen Keller & Co AG
Monbijoustrasse 22
3000 Berne
Téléphone 031 25 34 91

BON

Envoyez sans engagement une documentation du Rex-Rotary R-5.

Nom: _____

Adresse: _____

Engrais complet Lonza pour jardins. Riche en substances nutritives, d'un emploi économique et d'un excellent effet. Se prête à la fumure de toutes les plantes du potager et du jardin d'ornement.

Nitrate d'ammoniaque Lonza. Excellent engrais azoté, il aide toutes les plantes du jardin à se développer vigoureusement. Une petite poignée par m² suffit largement.

Composto Lonza. Produit insurpassable pour composter tous les détritux du jardin. Permet d'obtenir un précieux humus durable et nutritif.

Lonzin en poudre. Engrais complet absolument soluble à l'eau pour la fumure par arrosage des plantes d'ornement, des légumes et des arbres fruitiers. Il s'obtient maintenant aussi en sachets de plastique de 1 kg très maniables et d'un prix avantageux.

LONZA

école
pédagogique
privée

Floriana

Direction E. Piotet Tél. 24 14 27
Pontaise 15, Lausanne

- Formation de gouvernantes d'enfants, jardinières d'enfants et d'institutrices privées
- Préparation au diplôme intercantonal de français

La directrice reçoit tous les jours de 11 h. à midi (sauf samedi) ou sur rendez-vous.

Henniez-Lithinée

la boisson
de toute heure